



ÉDITO



En ce début de printemps, la seconde lettre d'information RH bulletin RH paraît au moment où, depuis le 14 mars, nos établissements et nos services reviennent progressivement à un fonctionnement « normal », après de longs mois marqués par la crise sanitaire.

Comme l'annonçait Monsieur le Recteur lors de la parution de la première lettre, le début de l'année 2022 a été particulièrement dense en matière de GRH : déploiement de la RH de proximité avec la formation des référents RH de proximité, mise en œuvre du plan de formation proposé aux personnels suivis dans le cadre de la Mission Académique de l'Encadrement, mise en paiement des nombreuses mesures de revalorisation indemnitaire... Nos équipes s'emploient activement pour assurer, au service de l'ensemble des personnels, la mise en œuvre effective de chacun des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Education et dans notre feuille de route RH.

Bonne lecture !



Thomas Rambaud
Secrétaire Général de l'académie de Nice

Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route RH

Thématique 1 : Reconnaissance Mission académique de l'encadrement

31 personnels (enseignants des 1er et 2nd degrés, CPE et administratifs) ont intégré la première cohorte de la mission académique de l'encadrement (MAE). Ils ont été réunis le 1er mars dernier sous la présidence de monsieur le recteur d'académie.

A cette occasion, leur ont été présentés le dispositif, l'accompagnement individualisé dont ils pourront bénéficier afin d'accéder à des fonctions d'encadrement supérieur.

Cet accompagnement passe par le biais de parcours de formation spécifiques, modulables, adaptés en fonction des besoins de chacun, sur une période de 4 ans à compter de l'entrée dans le dispositif, proposés par l'école académique de la formation continue. Une partie « culture commune », pour toutes

et tous, regroupera la déontologie, l'égalité professionnelle et la formation juridique. Une autre relative au domaine « métier », individualisable, portera sur un des trois champs professionnels identifiés à partir des projets des membres de la cohorte, à savoir la direction d'un EPLE, l'inspection ou encore l'encadrement administratif. Enfin, une phase « apprentissage entre pairs » a également été pensée sous la forme de mentorat et/ou de périodes d'immersion de type « vis ma vie » pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Un premier retour sur la perception de ce dispositif MAE :



Thématique 2 : Coopération Construire un réseau de proximité autour de la RH

Le réseau des référents RH de proximité est d'ores et déjà mobilisé pour être au plus près des agents et répondre aux demandes et/ou assurer le lien avec la conseillère RH de proximité pour les Alpes-Maritimes, et le conseiller RH de proximité pour le Var. Les 18 premiers référents RH de proximité bénéficient actuellement d'un parcours spécifique de formation à ces missions.

Plus d'informations sur ce dispositif via le lien suivant :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/03/11/vous-souhaitez-beneficier-dun-accompagnement-rh/>

La plateforme proxiRH, accessible depuis votre espace Estérel, vous permet de solliciter votre référent ou référente réseau. Une fois saisie, votre demande est automatiquement dirigée vers l'interlocuteur ou interlocutrice dédié(e) qui reviendra vers vous.

Accompagner le recrutement au niveau local

Le département RH de proximité a accueilli le 1er mars un chargé de recrutement. Il a pour mission, notamment, la constitution de viviers de candidats, par le biais de partenariats (autres administrations, organismes du secteur privé), en lien avec les besoins de l'académie recensés auprès de l'ensemble des services de gestion.

Son principal objectif est d'améliorer l'efficacité du recrutement de remplaçants.

Ses autres objectifs sont : la sensibilisation des « recruteurs » aux problématiques d'égalité professionnelle, l'harmonisation des process de recrutements (fiches de poste, publications...).

Thématique 3 : Ouverture Favoriser les évolutions professionnelles

Dans le cadre de la RH de proximité, le dispositif des journées mobilité professionnelles (JMP) continue d'être mobilisé. Les prochains déplacements sont d'ores et déjà programmés, le 11 mai 2022, à Breil sur Roya pour le 06 et à St Maximin pour le 83.

L'académie de Nice participera le 22 mars 2022 au e-forum de la mobilité, organisé sous le pilotage du SGAR. Le département RH de proximité sera mobilisé pour cette journée afin de faire connaître nos métiers, de répondre aux questions (par visio ou chat) et de susciter/recueillir, éventuellement, des candidatures sur les postes en tension.

Toutes les informations via le lien suivant (inscription obligatoire) :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/03/08/pour-tous-participez-au-e-forum-des-mobilites-dans-la-fonction-publique-en-region-paca-17-et-22-mars-2022/>



FOCUS : La Fonction d'adjoint(e) gestionnaire

Afin de présenter cette fonction, qui est exercée par près de 200 personnels administratifs au sein de l'académie une capsule vidéo sera prochainement diffusée (objet, grandes missions, activités, champ relationnel mais également modalités d'accompagnement). Elle est destinée à toute personne souhaitant évoluer vers cette fonction, mais aussi à celles et ceux qui, sans l'avoir envisagé, pourront élargir leur horizon d'évolution. La mobilité est une réelle opportunité lorsqu'il s'agit d'un projet réaliste, d'un défi réalisable. Connaître la fonction visée avant de s'engager est un des fondamentaux pour mieux s'y préparer.

À la rentrée prochaine, les personnels envisageant de devenir adjoint(e) gestionnaire bénéficieront d'un accompagnement (sous forme d'immersion, formation,...) qui leur permettra de mieux connaître ces fonctions avant de faire le choix d'y accéder.

Déploiement de la plateforme COLIBRIS

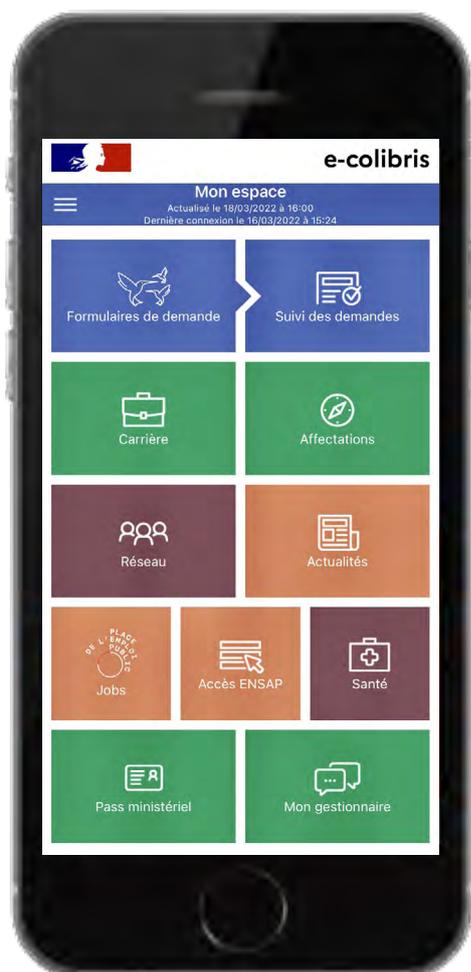
De nouvelles possibilités de dialogue avec les services de gestion RH sont en préparation, dans le cadre d'une étroite concertation entre le pôle RH et la direction inter académique des systèmes d'information (DIASI) :

Sur **Colibris** (<https://portail-nice.colibris.education.gouv.fr/>) les démarches suivantes seront mises en ligne entre mars et avril 2022:

- Demande de mise à jour des informations personnelles - Adresse personnelle
- Demande de mise à jour des informations personnelles – Enfants
- Demande de mise à jour des informations personnelles – Coordonnées bancaires
- Mobilité des personnels enseignants - Dépôt des confirmations de demande de mutation



Déploiement de l'application e-COLIBRIS



L'application mobile e-Colibris sera prochainement déployée dans l'académie. Accessible sur smartphone, elle permettra notamment :

- De consulter certaines données personnelles et professionnelles (carrière, affectation...)
- De justifier de l'appartenance au ministère vis-à-vis d'un tiers avec la mise à disposition d'un pass ministériel numérique,
- D'échanger plus facilement avec son réseau de proximité (gestionnaire RH, collègues...) grâce à l'option « mes contacts »
- D'effectuer des demandes RH via un accès direct à la plateforme académique Colibris...

Mobilité des personnels

Lignes directrices de gestion académiques de la mobilité

Présentées pour avis aux CTA du 28 janvier et du 4 février 2022, les lignes directrices de gestion académiques de la mobilité ont été mises à jour en tenant compte des évolutions introduites par les lignes directrices de gestion ministérielles et par l'outil MVT1D, ainsi que dans le cadre d'une recherche de convergence de pratiques entre les deux départements de l'académie.

Elles ont été publiées au Recueil des actes administratifs (RAA) de la région Provence Alpes Côte d'Azur n°R93-2022-031 du 10 mars 2022 sous la référence R93-2022-02-04-00014 :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2022-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2022>

Plus d'information sur l'INTRACOM :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/03/11/lignes-directrices-de-gestion-academiques-relatives-a-la-mobilite/>

Mouvement intra académique des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN

La saisie des vœux de mobilité sur SIAM via I-Prof sera ouverte du 18 mars au 3 avril 2022. La plateforme Colibris sera ouverte à partir du lundi 4 avril 2022 pour le dépôt des confirmations (accusés de réception) et des

pièces justificatives nécessaire.

Plus d'information sur l'INTRACOM :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/03/11/phase-intra-academique-du-mouvement-des-personnels-enseignants-du-2nd-degre-deduction-et-psyen/>

Mouvement intra académique des personnels ATSS

La saisie des vœux de mobilité sur AMIA sera ouverte du 18 mars au 13 avril 2022.

Pour tenir compte du calendrier des congés scolaires de printemps 2022, un délai complémentaire est accordé pour la transmission des confirmations et justificatifs, initialement prévue jusqu'au 20 avril 2022. Leur envoi sera possible, par courriel à l'adresse précisée sur le formulaire de confirmation, jusqu'au dimanche 1er mai 2022 au plus tard. Les personnels sont toutefois invités à transmettre leurs documents sans attendre cette date limite lorsqu'ils en ont la possibilité.

Plus d'information sur l'INTRACOM :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/03/02/mouvement-intra-academique-des-personnels-atss-mise-a-jour-du-calendrier/>

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/02/01/mouvement-intra-academique-2022-des-personnels-atss/>



Mesures indemnitaires

Protection sociale complémentaire (PSC)

Les agents publics sont éligibles, depuis le 1er janvier 2022, au bénéfice d'une participation forfaitaire de 15 € par mois, soit 180 € par an, au titre de la protection sociale complémentaire. Cette participation a été mise en œuvre sur la paie de janvier 2022 pour les adhérents de la MGEN dont la cotisation est prélevée sur le salaire ainsi que pour les personnels dont le dossier a été validé en décembre 2021. Pour les personnels qui n'ont pas encore fait cette démarche, il est encore temps de déposer leur demande sur Colibris (<https://portail-nice.colibris.education.gouv.fr/>) ou auprès de leur établissement employeur pour les AED et AESH qui n'ont pas accès à cette plateforme.

Plus d'information sur l'INTRACOM :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2022/03/08/participation-a-la-psc-il-est-encore-temps-den-faire-la-demande/>

Reconnaissance de l'engagement collectif en REP+

Créée par le décret n°2021-825 du 28 juin 2021, la part modulable du régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant du programme Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et des inspecteurs de l'éducation nationale chargés du pilotage et de la coordination de ces réseaux, est mise en œuvre pour les personnels de l'académie concernés, sur les paies des mois de mars et d'avril 2022.

Indemnité inflation

L'aide exceptionnelle de 100 €, créée par la loi de finances rectificative du 1er décembre 2021 pour préserver le pouvoir d'achat face à la forte hausse du coût des énergies pour les personnes qui gagnent moins de 2 000 € nets par mois, a été versée aux personnels

de l'académie concernés, sur la paie du mois de janvier 2021.

Allocation forfaitaire de télétravail

Dans le prolongement de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans la fonction publique, le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 a créé une allocation forfaitaire de 2,5 € par jour de télétravail dans la limite de 220 € par an (soit 88 journées). Le premier versement pour les personnels de l'académie concernés, au titre de la période de septembre à décembre 2021, intervient sur la paie de mars 2022.

IFSE de la filière administrative

La revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière administrative au titre de 2022, tenant lieu de revalorisation triennale, s'inscrit dans le cadre d'une mesure de convergence indemnitaire interministérielle, qui vise à renforcer l'attractivité des métiers, ainsi que d'une convergence de région académique.

Les nouveaux montants par corps et groupes de fonctions, issus de cette revalorisation, ont été présentés pour avis du CTA, respectivement les 28 janvier 2022 et 4 février 2022, et le 16 mars 2022. Ils sont mis en œuvre avec une date d'effet au 1er janvier 2022, sur la paie de mars 2022 pour les personnels de catégorie A et B (AAE et SAENES), et sur la paie d'avril 2022 pour les personnels de catégorie C.

IFSE de la filière sociale

Présentée pour avis au CTA du 28 janvier 2022, la seconde tranche de la mesure de revalorisation de l'année 2021 de l'IFSE de la filière sociale, amorcée en novembre 2021, s'inscrit dans le cadre de la convergence de région académique et elle est mise en œuvre sur la paie de mars 2022 avec une date d'effet au 1er janvier 2021.





Suivez les informations RH sur l'INTRACOM :

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/>

Rubrique : Académie - Ressources humaines

Lettre d'Information RH

N° 2 - MARS 2022

